



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 10 décembre 2025, à 19 h, au Complexe environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Municipalité de Lac-Saint-Paul
M. Benoit Éthier	Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
Mme Josée Gougeon	Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Diane Imonti	Municipalité de Kiamika
M. Luc Marcotte	Municipalité de Mont-Saint-Michel
M. Serge Piché	Municipalité de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Municipalité de Lac-du-Cerf
M. Stéphan Tremblay	Ville de Mont-Laurier
M. Michel Venne	Municipalité de Ferme-Neuve

Était présent en visioconférence

M. Stéphane Roy	Municipalité de Notre-Dame-du-Laus
M. René de la Sablonnière	Municipalité de Chute-Saint-Philippe

Était absent

M. Serge Bigras	Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac
-----------------	------------------------------------

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 19 h 8.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par Mme Diane Imonti et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour 10 décembre 2025 en ajoutant les points suivants :

11. Varia
 - 11.1 Vente — pelle sur chenille
 - 11.2 Soumission — traitement des matelas
 - 11.3 Appel d'offres — transport des matelas
 - 11.4 Regroupement d'achat des bacs — UMQ
 - 11.5 Nomination du représentant à Tricentris
 - 11.6 Jeton de présence — comité de vigilance

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par M. Michel Venne et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 26 novembre 2025 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

25-12-4395

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 19 novembre 2025 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4396

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter les transferts budgétaires pour une somme de 37 000 \$.

POSTE	# COMPTE	SOLDE	DT	CT	BUDGET
administration					
opération					
Entretien - machinerie	50070	7 000 \$	6 000 \$		13 000 \$
Entretien - machinerie	50079	8 000 \$	9 000 \$		17 000 \$
Disposition RDD	50250	55 000 \$	5 000 \$		60 000 \$
Valorisation des cendres	52135	16 000 \$	6 000 \$		22 000 \$
Entretien - bâtisse	50555	6 000 \$	1 000 \$		7 000 \$
Outils et autres traitement eaux	50565	2 000 \$	10 000 \$		12 000 \$
Infouissement particulier - ICI	31020	1 236 890 \$		37 000 \$	1 273 890 \$
TOTAL			37 000 \$	37 000 \$	

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4397

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Mme Diane Imonti et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 30 novembre 2025, pour une somme de 518 280,16 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4398

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 30 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Mme Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 30 novembre 2025, pour une somme de 1 014 361,88 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Aucun point.

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

FORMATIONS ET RENCONTRES

20 novembre 2025

Journée de formation AOMGMR

1^{er} décembre 2025

Rencontre avec la municipalité de Notre-Dame-du-Laus concernant les chemins privés



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

3 décembre 2025
Comité de vigilance du LET

9 décembre 2025
Soumission pour le traitement des matelas

Rencontre avec le ministère de l'Environnement concernant la troisième série de questions sur les engagements et l'évaluation ministérielle, le tout dans le cadre de notre projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique.

11 décembre 2025
Rencontre de présentation de la Régie au conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle

18 novembre 2025
Rencontre avec le MELCCFP concernant le décret ministériel pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique

TRAVAUX SUR LE SITE

- Travaux de recouvrement final et installation des puits de biogaz en cours — terminé le 9 décembre 2025
- Préparation de 2 400 m³ de mélange de terre végétale et de compost de boues de fosses septiques qui a été utilisé pour le recouvrement final. C'est l'équivalent de 240 camions de 10 roues et une économie, pour la Régie, de 70 000 \$
- Déchiquetage des matériaux secs et ordures en cours.
- Nettoyage du bassin de réception des boues de fosses septiques

PROJET-PILOTE POUR LA GESTION DES BACS

ATTENDU que c'est Éco Entreprises Québec (ÉEQ) qui est responsable de la gestion des matières récupérables (bac vert/bleu) pour l'ensemble du Québec et que la Régie est devenue un fournisseur de service pour ÉEQ ;

ATTENDU le projet-pilote de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre concernant la gestion des bacs pour ses municipalités membres ;

ATTENDU que la Régie effectue la gestion des bacs pour sept des douze municipalités membres ;

ATTENDU que la Régie veut garder l'équité entre ses municipalités membres ;

ATTENDU que lors de la présentation du projet-pilote, ÉEQ remboursait les frais suivants :
25,30 \$/bac pour la distribution d'un bac neuf ou la réparation d'un bac
27,20 \$/bac pour le remplacement

ATTENDU qu'après négociation, ÉEQ a revu sa grille tarifaire pour 2025 comme suit (rétroactif au 1er janvier 2025) :
33,63 \$/bac pour la distribution d'un bac neuf ou la réparation d'un bac
35,74 \$/bac pour le remplacement

25-12-4399



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU les coûts du projet-pilote de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit Éthier et résolu à l'unanimité que le coût du projet-pilote soit de 29 \$/bac et non 34 \$/bac comme mentionné. Le tout sera rétroactif au 1er juin 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4400

PROJET-PILOTE POUR LA GESTION DES BACS 2026

ATTENDU que c'est Éco Entreprises Québec (ÉEQ) qui est responsable de la gestion des matières récupérables (bac vert/bleu) pour l'ensemble du Québec et que la Régie est devenue un fournisseur de service pour ÉEQ ;

ATTENDU le projet-pilote de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre concernant la gestion des bacs pour ses municipalités membres ;

ATTENDU que la Régie effectue la gestion des bacs pour sept des douze municipalités membres ;

ATTENDU que la Régie veut garder l'équité entre ses municipalités membres ;

ATTENDU la réception de la tarification 2026,
36,96 \$/bac pour la distribution d'un bac neuf ou la réparation d'un bac
38,61 \$/bac pour le remplacement
7,00 \$/bac pour une intervention supplémentaire à une même adresse

ATTENDU les coûts du projet-pilote de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité que le coût du projet-pilote soit de 25 \$/bac, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4401

PROJET-PILOTE POUR LA GESTION DES BACS

ATTENDU le projet-pilote effectué par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour la gestion des bacs ;

ATTENDU le début dudit projet-pilote le 1er juin 2025 ;

ATTENDU le dépôt du rapport du projet-pilote ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Gougeon et résolu à l'unanimité de déposer le rapport du projet-pilote de la gestion des bacs, pour la période du 1er juin au 30 novembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution ou
annotation

25-12-4402

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

APPEL D'OFFRES POUR LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION

- ATTENDU les nouvelles normes environnementales en ce qui a trait à la gestion des eaux de lixiviation et au traitement desdites eaux ;
- ATTENDU la réception du certificat d'autorisation qui permet à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre de mettre aux normes son usine de traitement des eaux ;
- ATTENDU que l'ajout d'un traitement physico-chimique pour le traitement des eaux de lixiviation est préconisé ;
- ATTENDU que ledit traitement physico-chimique et une méthode qui combine des processus physiques (comme la filtration et la décantation) et chimiques (comme la coagulation, la floculation et la précipitation) pour éliminer les polluants dessous et en suspension ;
- ATTENDU que l'ajout de ce traitement permettra d'atteindre tous les paramètres exigés par le gouvernement ;
- ATTENDU que la Régie doit procéder à un appel d'offres public pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux de lixiviation, et ce, conformément à sa politique de gestion contractuelle ;
- ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 26 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Marcotte et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public, pour les honoraires professionnels, sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) selon l'appel d'offres de décembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4403

APPEL D'OFFRES POUR LE CHAUFFAGE DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX AVEC LA BIOMASSE

- ATTENDU la réception du certificat d'autorisation qui permet à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre de mettre aux normes son usine de traitement des eaux ;
- ATTENDU que le certificat d'autorisation ne concerne pas uniquement le traitement des eaux, mais aussi le chauffage avec la biomasse urbaine et forestière ;
- ATTENDU que la Régie procède à l'assainissement des eaux de lixiviation avec un réacteur biologique séquentiel ;
- ATTENDU que ledit réacteur doit être chauffé à 21 °C en hiver afin de garder les micro-organismes vivants ;
- ATTENDU que les coûts pour le chauffage de l'usine, par électricité, sont assez onéreux ;



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU que la Régie a beaucoup de biomasses urbaine et forestière en réserve à son écocentre ;

ATTENDU que la Régie aimerait procéder à l'installation d'un système de chauffage avec la biomasse urbaine et forestière ;

ATTENDU que l'installation du nouveau système de chauffage permettrait à la Régie d'effectuer des économies énergétiques, mais également d'avoir un débouché pour sa biomasse ;

ATTENDU que le système de chauffage serait installé à l'extérieur de l'usine et qu'il pourrait être :

- dans un conteneur
- dans une unité préfabriquée
- dans un bâtiment construit sur place

ATTENDU qu'en demandant plusieurs types de construction, la Régie vise à avoir le plus de soumissionnaires possibles ;

ATTENDU que la Régie doit procéder à un appel d'offres public pour l'installation d'un système de chauffage avec la biomasse urbaine et forestière ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 26 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Imonti et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public, pour les honoraires professionnels, sur le système électronique d'appel d'offres [SEAO] selon l'appel d'offres de décembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4404

SUBVENTIONS RECYC-QUÉBEC

ATTENDU les diverses subventions offertes par Recyc-Québec ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre aimerait profiter desdites subventions pour :

- Installation d'une aire de réception pour la matière organique
- Installation d'une aire de stockage pour la biomasse
- Modernisation de l'écocentre

ATTENDU que la demande de subvention pour l'installation d'une aire de réception de la matière organique serait demandée dans le cadre du programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI).

ATTENDU que les sommes estimées pour ce projet sont de 84 000 \$

- 70 % des dépenses admissibles remboursées par la subvention soient : 58 800 \$



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU que la demande de subvention pour l'installation d'une aire de stockage de la biomasse serait demandée dans le cadre du programme de soutien, de modernisation et d'arrimage avec les besoins et marchés pour les résidus de construction, rénovation, démolition et déconstruction.

ATTENDU que les sommes estimées pour ce projet sont de 189 000 \$
- 70 % des dépenses admissibles remboursées par la subvention
soient : 132 300 \$

ATTENDU que la demande de subvention pour la modernisation de l'écocentre serait demandée dans le cadre du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois ;

ATTENDU que les sommes estimées pour ce projet sont de 294 000 \$
- 70 % des dépenses admissibles remboursées par la subvention soient :
205 800 \$

ATTENDU que la Régie devrait déboursier une somme estimée de 170 100 \$,

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 26 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit Éthier et résolu à l'unanimité de procéder aux demandes de subventions, auprès de Recyc-Québec, et ce, pour les différents projets nommés ici haut.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4405

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2026

ATTENDU les rencontres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Imonti et résolu à l'unanimité d'accepter l'échéancier des séances du conseil d'administration et qui va comme suit :

Lieu des séances du conseil d'administration

Au bureau administratif de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
1064, rue Industrielle, à Mont-Laurier

Heure des séances du conseil d'administration

Caucus : rencontre si nécessaire

Conseil d'administration : 18 h 30



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Dates de séances

11 février 2026
11 mars 2026
8 avril 2026
13 mai 2026
10 juin 2026
12 août 2026
16 septembre 2026
11 novembre 2026
9 décembre 2026

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4406

INTÉRÊT 2026

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre facture 10 % d'intérêt annuel sur les frais de retard pour les municipalités membres ;

ATTENDU que la Régie facture 24 % d'intérêt annuel sur les frais de retard pour les autres clients ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 26 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Venne et résolu à l'unanimité de garder les mêmes taux d'intérêt annuels qu'en 2025, soient :

Municipalités membres :	10 % d'intérêt/an
Autres clients :	24 % d'intérêt/an

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4407

COMPTES À RECEVOIR EN SOUFFRANCE

ATTENDU les explications de la directrice générale adjointe ;

ATTENDU les frais d'administration impayés suivants, et ce, en date du 30 novembre 2025 ;

<u>Noms</u>	<u>Frais d'administration</u>
Centre de réadaptation le Bouclier	0,84 \$
Espace J.L.P. Bélanger inc.	0,62 \$
Kingsway vrac	1,26 \$

ATTENDU la facture impayée suivante, et ce, en date du 30 novembre 2025 ;

<u>Noms</u>	<u>Facture (taxes incluses)</u>
Centre de réadaptation le Bouclier (facture déchetage)	20,70 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit Éthier et résolu à l'unanimité d'annuler les frais d'administration et la facture nommée ci-haut.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution ou
annotation

25-12-4408

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS — ASSISTANCE À L'OPÉRATION DU PROJET SPEDE ET DE LA GESTION DES BIOGAZ DU LES ET DU LET DE LA RÉGIE — ANNÉE 2026

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a un projet de crédits compensatoires, pour les biogaz, depuis 10 ans ;

ATTENDU que la Régie a demandé à WSP Canada inc., d'effectuer certains travaux d'assistance à l'opération et de suivi des torchère et station de pompage des biogaz du lieu d'enfouissement technique et du lieu d'enfouissement sanitaire ;

ATTENDU que WSP Canada inc., a déjà la connaissance des installations et des équipements de captation, de destruction des biogaz ainsi que des différents suivis nécessaires au dossier ;

ATTENDU que ce contrat peut être conclu de gré à gré, selon la Politique de gestion contractuelle de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU l'offre de services professionnels, de WSP Canada inc., pour la poursuite des travaux suivants, qui seront effectués en 2026, et ce, pour une somme totalisant 67 705,00 \$ (plus taxes) comme déposé dans leur offre du :

- Inspections mensuelles
- Suivi journalier
- Calibration des réseaux de captage des biogaz
- Surveillance environnementale
- Traitement des données
- Coordination des vérifications
- Rapport de projet SPEDE
- Urgence

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité que WSP Canada inc. assiste la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour les travaux suivants, qui seront effectués en 2025, et ce, pour une somme de 67 705,00 \$ (plus taxes), comme déposés dans l'offre de services professionnels du 9 décembre 2025 et énumérés ci-haut.

ADOPTÉE à l'unanimité

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Chroniques environnementales à CFLO fm

Résultat du concours radiophonique à CFLO fm

Nombre de participants

En moyenne : 13 participants par semaine

Le concours a généré plusieurs vues sur Facebook et a fait augmenter le nombre « d'amis » de 65



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

GUIDE POUR LES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dépôt du guide pour les représentants au conseil d'administration —
édition 2025.

EXTRAIT DU RAPPORT DES PLAINTES CONCERNANT LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA LIÈVRE

Dépôt de l'extrait du rapport des plaintes concernant le complexe
environnemental de la Lièvre.

Ledit extrait sera également déposé au comité de vigilance.

VARIA

VENTE DE LA PELLE SUR CHENILLE

ATTENDU que la Régie a une pelle sur chenilles (Hyundai) ainsi qu'une
rétrocaveuse (John Deere), qui étaient utilisés qu'environ
20 h/semaine chacune ;

ATTENDU que la rétrocaveuse est rendue à sa fin de vie ;

ATTENDU que la Régie a procédé à l'achat d'une pelle sur roues (Case) pour
remplacer la pelle sur chenilles et la rétrocaveuse pour les travaux
au centre de transfert des matières récupérables et à l'écocentre.

ATTENDU qu'il restait un solde à payer sur la pelle sur chenilles de
158 000 \$;

ATTENDU que la Régie a payé ledit solde de 158 000 \$, au mois d'août 2025,
avec son excédent de fonctionnements de l'année ;

ATTENDU que la Régie mettra en vente la pelle sur chenilles et que la somme
reçue sera réaffectée au surplus non affecté de la Régie.

ATTENDU que lors de la séance du conseil d'administration du 19 novembre
2025, les représentants ont demandé à la Régie de faire parvenir
la documentation concernant la vente de la pelle sur chenille aux
municipalités membres afin connaître leur intérêt.

ATTENDU qu'en date d'aujourd'hui, la Régie n'a reçu aucune offre, de ses
municipalités membres, pour l'obtention de la pelle sur chenille.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Marcotte et résolu à de procéder
à la vente de la pelle sur chenilles sur le système électronique d'appel d'offres
(SEAO) ou autres plateformes de vente.

De plus, il est également résolu d'autoriser le directeur général et greffier-
trésorier, M. Jimmy Brisebois, à signer tous les documents nécessaires à ce
dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

25-12-4410

SOUSSION — TRAITEMENT DES MATELAS

SOUSSIONNAIRES

PRIX UNITAIRE (PLUS TAXES)

Matt Canada

10,75 \$/unité

Recyc-Matelas

9,50 \$/unité

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre en ce qui a trait au traitement des matelas ;

ATTENDU que le présent contrat se termine le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU que la Régie a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de :
Matt Canada inc.
Recyc-matelas

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 9 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Imonti et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat, à Recyc-Matelas, pour le traitement des matelas, pour une somme de 9,50 \$/unité (plus taxes), selon le devis d'appel d'offres de décembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4411

APPEL D'OFFRES — TRANSPORT DES MATELAS

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour la récupération des matelas ;

ATTENDU que le contrat actuel se termine le 31 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Gougeon et résolu à d'aller en appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour le transport des matelas, conformément au devis d'appel d'offres pour le transport des matelas et la politique de gestion contractuelle de la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4412

SOUSSION — GROUPEMENT D'ACHATS UMQ POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON EN 2026 DE BACS ROULANTS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — SAISON 2026

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre concernant la fourniture des bacs roulants ;

ATTENDU la résolution # 25-06-4356 UMQ — regroupement pour l'achat des bacs 2026 ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 16 octobre 2025 par le comité exécutif de l'UMQ ;

ATTENDU la soumission de USD global inc., qui va comme suit :



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Lots		USD global inc.
Lot #1	Bacs roulants 120, 240 et 360 litres	2 370 710,97 \$
Lot #2	Mini-bacs de cuisine	91 250,76 \$

ATTENDU que le comité exécutif de l'UMQ, le 14 novembre 2025, a confirmé l'adjudication d'un contrat à USD global inc., pour la fourniture et la livraison de tous les produits requis au contrat

ATTENDU que l'UMQ a fait parvenir la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre un courriel concernant les prix des bacs qui seront facturés en 2026 ainsi que les coordonnées du fournisseur ;

ATTENDU la grille tarifaire suivante :

Lot	Année	Produit	Fournisseur	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Lot #1	2026	Bac 240 l couvercle standard	USD Global inc.	300	75,65 \$	22 695 \$
Lot #1	2026	Bac de 360 l couvercle standard	USD Global inc.	600	90,85 \$	54 510 \$
Lot #1	2026	Une seule livraison e un seul lieu/bac	USD Global inc.	900	6,55 \$	5 895 \$

ATTENDU que la Régie s'est engagée à prendre en inventaire un minimum de 80 % des bacs de 240 litres et des bacs de 360 litres, comme indiqué plus haut ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité que la Régie achète les bacs roulants auprès d'USD global inc. selon la soumission déposée le 16 octobre dernier, pour une somme de 83 100 \$ (plus taxes) et qui répondait aux exigences de l'UMQ selon le devis d'appel d'offres #BAC-2026.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-12-4413

NOMINATION DU REPRÉSENTANT À TRICENTRIS

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est membre de Tricentris ;

ATTENDU que M. Jean Gascon, président de la Régie est présentement représentant à Tricentris ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Marcotte et résolu à l'unanimité de reconduire M. Jean Gascon, président de la Régie comme représentant à Tricentris.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution ou
annotation

25-12-4414

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

COMITÉ DE VIGILANCE DU LET — JETON DE PRÉSENCE

ATTENDU les recommandations du BAPE concernant la participation du comité de vigilance du LET ;

ATTENDU les discussions à ce sujet lors du caucus du 10 décembre 2025 ;

ATTENDU que pour inciter la participation audit comité, un jeton de présence pourrait être donné.

ATTENDU que les élus municipaux ainsi que les employés municipaux siégeant sur le comité de vigilance ne recevront pas de jeton de présence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Imonti et résolu à l'unanimité d'offrir un jeton de présence, de 50 \$, aux autres participants du comité de vigilance du LET.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucun contribuable n'était présent.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 20 h 30.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président